<u>Évaluation</u> <u>Analyse de documents</u>

Tout d'abord, nous allons comprendre dans quel contexte a été mis en place le traité de Maastricht. Nous pouvons voir que, dans la première phrase « A Maastricht (...) la solidarité » (l. 1-2), Aníbal Cavaco fait déjà référence au traité en lui même, signé « aujourd'hui » du point de vue du document, c'est-à-dire le 7 février 1992. Ensuite, les lignes 5 à 9 « La chute (...) dernières décennies », font référence à la chute du bloc soviétique en 1989, qui a permit d'étendre la construction européenne à l'Europe toute entière, entraînant cette « altération des équilibres géostratigiques » mentionnée. Et la phrase des lignes 9 à 10 « Dans ce contexte (...) ni ne doit éluder » évoque

[les anciens etats du bloc soviétique, période de flottement, jusqu'à la guerre]

- I. Contexte de la mise en place du traité de Maastricht
 - « à Maastricht (...) la solidarité » (l. 1-2)
 - \rightarrow « Aujourd'hui » \rightarrow 7 février 1992, date de signature du traité
 - « La chute (...) dernières décennies » (l. 5-9)
 - → à partir de 1989 : chute du bloc soviétique
 - « équil géostrat » → La construction européenne peut s'étendre à tout le continent

•

- II. Approfondissement des compétences communautaires
 - « L'élargissement (...) construction de l'UE » (l. 11-12)

lacktriangle

III. Dynamique d'élargissement et difficultés de la gouvernance européenne